



# Document d'Informations Clés

**SOLIVING - Action GI - Code ISIN : FR0014006052**

Initiateur du PRIIPS : Sofidy ([www.sofidy.com](http://www.sofidy.com)) - Contact : [sofidy@sofidy.com](mailto:sofidy@sofidy.com) / Appeler le 01 69 87 02 00 pour de plus amples informations  
L'Autorité des marchés financiers (AMF) est chargée du contrôle de Sofidy en ce qui concerne ce Document d'Informations Clés  
Sofidy est agréée en France sous le n° GP-07000042 et réglementée par l'AMF - Groupe d'appartenance : Tikehau Capital  
Date de publication du document d'informations clés : 10 octobre 2023

*Le présent document contient des informations essentielles sur le produit d'investissement. Il ne s'agit pas d'un document à caractère commercial. Ces informations sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste ce produit et quels risques, coûts, gains et pertes potentiels y sont associés, et de vous aider à le comparer à d'autres produits.*

**Avertissement : vous êtes sur le point d'acheter un produit qui n'est pas simple et qui peut être difficile à comprendre.**

## EN QUOI CONSISTE CE PRODUIT ?

### TYPE

**Société de Placement à Prépondérance Immobilière à Capital Variable (SPPICAV) constituée sous forme de SA soumise au droit français.**

### OBJECTIFS

L'objectif de gestion de la SPPICAV est de constituer un patrimoine majoritairement investi en Actifs Immobiliers résidentiels complété par des Actifs Financiers et visant à proposer à l'investisseur une distribution potentielle de dividendes ainsi qu'une valorisation potentielle de ses Actions sur un horizon d'investissement et de détention de long terme, en cherchant à optimiser les niveaux de rendement et de risque. La SPPICAV adopte une démarche d'Investissement socialement responsable (ISR) dans les phases d'acquisition et de gestion des actifs immobiliers et financiers. La SPPICAV dispose du label ISR.

La SPPICAV investit dans tous types d'Actifs Immobiliers résidentiels, et/ou dans tous types d'immeubles transformables en immobilier résidentiel, en France et/ou dans et autour des grandes métropoles de la zone Euro, ainsi que dans des villes secondaires et des villes littorales, balnéaires ou bénéficiant d'une forte fréquentation touristique de la même zone, lorsqu'elles seront jugées pertinentes selon l'analyse de la Société de Gestion. Elle pourra également investir jusqu'à 20 % de son actif dans des commerces et bureaux, notamment dans le cas d'achats en bloc d'immeubles mixtes à dominante résidentielle ou de tous types d'immeubles transformables en immobilier résidentiel.

La stratégie d'investissement de la poche immobilière est complétée par une démarche d'immobilier durable, réalisée en employant de façon systématique des critères ESG d'une part dans la stratégie d'investissement et d'autre part dans la stratégie de gestion des actifs immobiliers, selon les méthodes dites « Best-In Progress ». Cette approche « Best-In Progress » est fondée sur 16 thématiques et 42 critères ESG (20 critères environnementaux, tels que notamment les performances énergétiques et carbone, 16 critères sociaux tels que notamment le confort & bien être et la proximité des transports en commun, et 6 critères de gouvernance tels que notamment l'engagement des parties prenantes).

Chacun des actifs immobiliers de la SPPICAV est noté à partir d'une grille d'évaluation dédiée intégrant les critères ESG. Les actifs situés sous la note-seuil définie par la SPPICAV devront faire l'objet d'un plan d'action, afin d'améliorer leur note ESG initiale.

Conformément au référentiel du label ISR, pour ce qui est de la poche immobilière de la SPPICAV, le champ d'étude peut ne concerner que 90 % des actifs immobiliers : cette exception de 10 % concerne notamment les actifs en cours d'arbitrage et les actifs récemment acquis.

### Limites méthodologiques sur la poche immobilière

- La grille d'analyse ESG interne a été développée avec l'aide d'un prestataire externe ;
- L'évaluation des actifs selon les critères ESG est réalisée à partir des informations fournies en interne par les Property Managers et en externe via des prestataires externes.

La poche financière est gérée sur la base d'une stratégie d'investissement responsable dans une optique de création de performance financière durable sur le long terme, selon la méthode dite « Best-In Class ». Le filtre ESG « best-in-class » permet d'exclure les entreprises les moins bien notées en matière de

critères ESG. Les entreprises sont catégorisées par sous-secteur et au sein de chacun des sous-secteurs, les 20 % des valeurs les moins vertueuses (c'est-à-dire les moins bien notées) sont exclues.

### Limites méthodologiques sur la poche financière

- Le recours à une agence de notation extra-financière externe (Sustainalytics) et le développement de la grille d'analyse ESG interne avec l'aide d'un prestataire externe (INDEFI) peut conduire à un manque de transparence et d'exhaustivité sur les indicateurs retenus pour l'évaluation ESG des émetteurs, des délais dans la mise à jour des informations que l'équipe de gestion ne contrôle pas, et des difficultés pour contrôler la pertinence et la qualité des notations ;
- L'investissement dans des valeurs non couvertes par l'analyse de l'agence de notation extra-financière externe : (au maximum 10 % de la poche financière, en termes d'actif net et de nombre de lignes).

L'allocation de l'actif de la SPPICAV respecte les ratios cibles et réglementaires suivants :

- Immobilier direct et indirect non coté : minimum 51 % de l'actif de la SPPICAV avec une cible à 65 % ;
- Immobilier direct et indirect non coté et actions de foncières cotées : minimum de 60 % de l'actif de la SPPICAV ;
- Actifs Financiers : maximum de 44 % de l'actif de la SPPICAV ;
- Liquidités : minimum de 5 % de l'actif de la SPPICAV.

Étant précisé qu'en cas de crise de liquidité ou de retournement du marché immobilier la poche immobilière pourrait mécaniquement atteindre 95 % de l'actif de la SPPICAV.

Jusqu'à 3 ans après la date d'agrément de la SPPICAV, la composition de l'actif pourra différer significativement des ratios présentés ci-dessus, notamment compte tenu des délais nécessaires à la réalisation d'une acquisition immobilière.

La SPPICAV peut avoir recours à l'endettement direct et indirect, bancaire et non bancaire et opérations de crédit-bail, dans la limite de 40 % de la valeur des actifs immobiliers. En outre, des emprunts d'espèces limités à 10 % de la valeur des actifs financiers peuvent être effectués.

La SPPICAV sera soumise au risque de change, via ses actifs financiers, pour au maximum 10 % de son actif.

La devise de référence est l'euro.

### MODALITÉS DE SORTIE

La valeur liquidative est bimensuelle. Le délai maximum de règlement des rachats est de 2 mois.

Actions au porteur : les demandes de rachats sont centralisées chez la société de gestion au plus tard avant 12 heures la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative et sont traitées selon les modalités prévues dans le prospectus de la SPPICAV.

Actions au nominatif : les demandes de rachats sont centralisées chez la société de gestion au plus tard avant 12 heures la veille de la date d'établissement de la valeur liquidative et sont traitées selon les modalités prévues dans le prospectus de la SPPICAV.

## NOM DU DÉPOSITAIRE

CACEIS BANK

## INVESTISSEURS DE DÉTAIL VISÉS

L'OPCI s'adresse à tous types d'investisseurs ayant un objectif d'investissement d'au moins 8 ans, à l'exclusion des investisseurs dits US Person comme définis dans le Prospectus et de ceux qui recherchent une protection du capital. Compte tenu de l'univers d'investissement de la SPPICAV, essentiellement en immobilier,

et des frais inhérents à ce type d'actifs, ce produit pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 8 ans (durée de placement recommandée). Ce produit ne bénéficie pas d'une garantie en capital.

## INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

La documentation relative à la SPPICAV (notamment le dernier rapport annuel, le prospectus et les statuts) et toute autre information pratique (y compris la dernière valeur liquidative) sont disponibles en français et gratuitement sur le site internet de sofidy (<https://www.sofidy.com/solutions/solving/>).

## QUELS SONT LES RISQUES ET QU'EST-CE QUE CELA POURRAIT ME RAPPORTER ?

### INDICATEUR DE RISQUE

Risque le plus faible

Risque le plus élevé

1	2	3	4	5	6	7
---	---	---	---	---	---	---

L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant 8 années.

Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant échéance, et vous pourriez obtenir moins en retour.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de vous payer.

Nous avons classé ce produit dans la classe de risques 2 sur 7, qui est une classe de risque basse. Autrement dit, les pertes potentielles liées aux futurs résultats du produit se situent à un niveau faible et, si la situation venait à se détériorer sur les marchés, il est très peu probable que notre capacité à vous payer en soit affectée.

**Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :** les actifs immobiliers sont peu liquides. En période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un actif immobilier peut entraîner une perte de valeur.

**Risque de perte en capital :** ce produit présente un risque de perte en capital, vous pourriez perdre tout ou partie de votre investissement. Il n'existe aucune garantie ou protection de capital.

**Risque lié à des investissements dans des Actifs Immobiliers :** en période de tension sur les marchés immobiliers, la cession rapide d'un Actif Immobilier peut entraîner une perte de valeur.

**Risque de liquidité :** il est lié à la difficulté de céder rapidement les actifs immobiliers physiques, le marché de l'immobilier pouvant offrir une liquidité plus restreinte dans certaines circonstances.

**Risque de contrepartie :** risque de défaillance d'une contrepartie de marché ou des locataires conduisant à un défaut de paiement.

**Risque lié au crédit et au taux :** risque de dépréciation des instruments de taux (long et / ou court terme, fixe et / ou variable) découlant de la variation des taux d'intérêt.

### SCÉNARIOS DE PERFORMANCE

Ce que vous obtiendrez de ce produit dépend des performances futures du marché. L'évolution future du marché est aléatoire et ne peut être prédite avec précision.

Les scénarios défavorable, intermédiaire et favorable présentés représentent des exemples utilisant les meilleures et pires performances, ainsi que la performance moyenne du produit et de l'indice IEIF INSEE NOTAIRE France au cours des 13 dernières années. Les marchés pourraient évoluer très différemment à l'avenir. Le scénario de tensions montre ce que vous pourriez obtenir dans des situations de marché extrêmes.

Investissement 10 000 €		1 an	8 ans (Période de détention recommandée)
Scénarios			
Scénario minimum	Il n'existe aucun rendement minimal garanti. Vous pourriez perdre tout ou une partie de votre investissement.		
Scénario de tensions	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	8 901 € -10,99 %	8 775 € -1,62 %
Scénario défavorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	9 477 € -5,23 %	8 276 € -2,34 %
Scénario intermédiaire	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	10 190 € 1,90 %	14 788 € 5,01 %
Scénario favorable	Ce que vous pourriez obtenir après déduction des coûts <i>Rendement annuel moyen</i>	10 315 € 3,15 %	16 301 € 6,29 %

Les chiffres indiqués comprennent tous les coûts du produit lui-même, mais pas nécessairement tous les frais dus à votre conseiller ou distributeur. Ces chiffres ne tiennent pas compte de votre situation fiscale personnelle, qui peut également influencer sur les montants que vous recevrez.

## QUE SE PASSE-T-IL SI SOFIDY N'EST PAS EN MESURE D'EFFECTUER LES VERSEMENTS ?

Une défaillance de la société de gestion qui gère les actifs de votre OPCI serait sans effet pour votre investissement. La garde et conservation des actifs de votre OPCI sont en effet assurées par le dépositaire de votre OPCI.

L'investissement dans un OPCI n'est pas garanti ni couvert par un système national de compensation.

## QUE VA ME COÛTER CET INVESTISSEMENT ?

Il se peut que la personne qui vous vend ce produit ou qui vous fournit des conseils à son sujet vous demande de payer des coûts supplémentaires. Si c'est le cas, cette personne vous informera au sujet de ces coûts et vous montrera l'incidence de l'ensemble des coûts sur votre investissement au fil du temps.

### COÛTS AU FIL DU TEMPS

Les tableaux présentent les montants prélevés sur votre investissement afin de couvrir les différents types de coûts. Ces montants dépendent du montant que vous investissez, du temps pendant lequel vous détenez le produit et

du rendement du produit. Les montants indiqués ici sont des illustrations basées sur un exemple de montant d'investissement et différentes périodes d'investissement possibles.

Nous avons supposé :

- qu'au cours de la première année vous récupéreriez le montant que vous avez investi (rendement annuel de 0 %). Que pour les autres périodes de détention, le produit évolue de la manière indiquée dans le scénario intermédiaire ;
- 10 000 € sont investis.

Investissement de 10 000 €		
Scénarios	Si vous sortez après 1 an	Si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée (8 ans)
<b>Coûts totaux</b>	742 €	3 036 €
Incidence des coûts annuels <sup>(1)</sup>	7,02 %	4,18 %

(1) Elle montre dans quelle mesure les coûts réduisent annuellement votre rendement au cours de la période de détention. Par exemple, elle montre que si vous sortez à la fin de la période de détention recommandée, il est prévu que votre rendement moyen par an soit de 8,7 % avant déduction des coûts et de 4,6 % après cette déduction.

Il se peut que nous partagions les coûts avec la personne qui vous vend le produit afin de couvrir les services qu'elle vous fournit. Cette personne vous informera du montant.

## COMPOSITION DES COÛTS

Coûts ponctuels à l'entrée ou à la sortie		L'incidence des coûts annuels si vous sortez après 1 an
<b>Coûts d'entrée</b>	3,5% du montant que vous payez au moment de l'entrée dans l'investissement.	338,16 €
<b>Coûts de sortie</b>	Nous ne facturons pas de coût de sortie pour ce produit, mais la personne qui vous vend le produit peut le faire.	Non applicable
Coûts récurrents prélevés chaque année		
<b>Frais de gestion et autres frais Administratifs et d'exploitation</b>	2,77% de la valeur de votre investissement par an. Cette estimation se base sur les coûts réels au cours de l'année dernière.	297,02 €
<b>Coûts de transaction</b>	1,00% de la valeur de votre investissement par an. Il s'agit d'une estimation des coûts encourus lorsque nous achetons et vendons les investissements sous-jacents au produit. Le montant réel varie en fonction de la quantité que nous achetons et vendons.	107,23 €
Coûts accessoires prélevés sous certaines conditions		
<b>Commission liée aux résultats</b>	Aucune commission liée aux résultats n'existe pour ce produit.	Non applicable

## COMBIEN DE TEMPS DOIS-JE LE CONSERVER ET PUIS-JE RETIRER DE L'ARGENT DE FAÇON ANTICIPÉE ?

L'investissement en immobilier étant un investissement à long terme, en raison de sa nature illiquide, la durée de placement recommandée est de 8 ans au minimum à compter de l'achat des actions/parts de l'OPCI.

Vous pouvez demander à tout moment le rachat d'une partie ou de la totalité de vos actions auprès de la société de gestion. Votre demande de rachat s'effectuera sur la base de la dernière valeur liquidative établie après la date limite de centralisation des rachats (soit à cours inconnu), étant précisé que le délai de règlement des rachats des actions - soit le délai entre la date limite de centralisation de rachat et la date de règlement des rachats par le

dépositaire, est de 8 jours. Toutefois, ce délai peut être supérieur sans dépasser un maximum de 2 mois.

L'ensemble des conditions et modalités de cette demande de rachat prévues dans le prospectus de l'OPCI, ainsi que sa valeur liquidative sont accessibles sur le site internet de Sofidy : <https://www.sofidy.com/solutions/solving/>.

Veuillez noter que le prix de rachat pourrait être inférieur au prix de souscription, surtout dans le cas d'un retrait avant la fin de la durée de placement recommandée.

## COMMENT PUIS-JE FORMULER UNE RÉCLAMATION ?

Toute réclamation concernant l'OPCI ou le comportement de son initiateur ou de la personne qui vous fournit des conseils au sujet de cet OPCI ou qui vend cet OPCI peut être adressée à Sofidy (par courrier à l'adresse suivante : Sofidy - Service des associés - 303, square des Champs Élysées - Évry Courcouronnes - 91026 Évry Cedex, ou par courriel : [reclamations.clients@sofidy.com](mailto:reclamations.clients@sofidy.com)).

Sofidy s'engage à accuser réception de votre demande dans un délai de dix jours ouvrables et de vous transmettre une réponse dans un délai maximum de deux mois à compter de la date de réception.

Pour plus d'informations sur la politique de traitement des réclamations clients de Sofidy : [www.sofidy.com/qui-sommes-nous/nos-politiques-reglementaires](http://www.sofidy.com/qui-sommes-nous/nos-politiques-reglementaires).

## AUTRES INFORMATIONS PERTINENTES

Pour plus de détail sur SOLIVING, vous pouvez contacter votre conseiller habituel ou Sofidy (01 69 87 02 00 / [sofidy@sofidy.com](mailto:sofidy@sofidy.com)).

Plafonnement des rachats : Afin d'assurer un traitement équitable des porteurs et dans l'intérêt exclusif de ces derniers, la Société de Gestion peut être amenée à plafonner provisoirement les ordres de rachats dans des circonstances exceptionnelles de liquidité. Le détail de ce mécanisme de plafonnement est précisé dans le Prospectus de la SPICAV.

Classification SFDR : Article 8. Les informations relatives à la finance durable sont disponibles sur le site internet de Sofidy.

Dans le cas où une réclamation auprès de Sofidy ne fournit pas de solution, vous avez la possibilité de faire appel au service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), à l'adresse suivante : Médiateur de l'Autorité des marchés financiers - 17 place de la Bourse - 72082 Paris Cedex 02. Des formulaires de saisie ainsi que la charte de la médiation du médiateur de l'AMF sont à votre disposition sur le site de l'AMF.